

SÉANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 24
- Présents : 23
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 24 novembre 2020

Affichage effectué le :

08 décembre 2020

Mise en ligne le :

08 décembre 2020

OBJET :

**Valorisation des sites
archéologiques de la CAHM :
approbation du plan
de financement**

N° 003410

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions

- ✓ *VU la délibération di 25 mars 2019 portant sur le lancement du projet de valorisation numérique des sites archéologiques ;*
- ✓ *VU le marché n°19051 notifié le 10 décembre 2019.*

Monsieur le Vice-Président délégué au patrimoine, aux équipements culturels et à la lecture publique rappelle qu'un marché a été passé avec la Société « Les Décodeurs Associés » afin de réaliser un projet de valorisation numérique des sites archéologiques sur trois ans. Ce projet permettra à terme d'avoir un parcours avec des sites archéologiques valorisés sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à la demande de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée une démarche de co-conception a été rajoutée au dossier de valorisation numérique des sites archéologiques, également connue comme « design participatif » et appartenant au domaine du design expérientiel (UX Design).

Cette démarche relève d'un principe simple à savoir associer les futurs utilisateurs de l'outil, de sa conception à sa réalisation, pour garantir qu'il correspondra parfaitement à leurs attentes et à leurs contraintes d'usage.

Monsieur le Rapporteur indique que l'Europe, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et le Département de l'Hérault sont des partenaires privilégiés dans les limites des projets de territoires et que celui-ci pourrait être éligible dans le cadre du contrat « Grand Site Occitanie » GSO, volet tourisme.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

CAUX : M. Jean-Charles DESPLAN. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Yann LLOPIS

RECU EN PREFECTURE

Le 07 décembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20201130-D00341010-DE

Le plan de de financement pour une subvention d'investissement « Archéodyssée » se présente de la façon suivante :

DÉPENSES					RECETTES	
Année	Désignation	Quant.	Montants HT	Montant TTC	Origine	Montant
2020	Dossier conception					
	Dossier conception Portail web	1	2 590 €	3 108 €	Europe 40%	74 354,40 €
	Dossier de conception Bois de Riquet	1	2 590 €	3 108 €	Région 25%	46 471,50 €
	Dossier de conception Notre Dame du Grau	1	2 590 €	3 108 €	Département 15%	27 882,90 €
	Portail web					
	Marque territoriale + logo	1	1 490 €	1 788 €		
	Portail web	1	33 690 €	40 428 €		
	UX design portail web	1	18 000 €	21 600 €		
	Réalisation deux sites					
	Bois de Riquet	1	20 656 €	25 820 €		
Notre Dame du Grau	1	4 280 €	5 136 €			
2021	Sites à définir		50 000 €	60 000 €		
2022	Sites à définir		50 000 €	60 000 €		
	TOTAL		185 886 €	224 096 €		148 708,80 €

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à approuver le plan de financement ci-dessus et à autoriser le Président à solliciter les demandes de subventions auprès des différents partenaires.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le plan de financement pour la valorisation des sites archéologiques de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter les demandes de subventions auprès de l'Europe ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter les demandes de subventions auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter les demandes de subventions auprès du Département de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ces demandes de subventions ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux partenaires financiers.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits
Le Président
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#